

loua plus tard du tact et de l'esprit de discernement, qui l'avaient dirigé dans une conjoncture où il lui eût été impossible d'en référer à aucun supérieur. Il s'agissait du passage de la marquise de La Rochejacquelein, condamnée à mort par coutumace, et descendue à l'hôtel de la Poste ; la gendarmerie allait la faire arrêter, ce que notre confrère empêcha, en prenant sur lui la responsabilité de cette détermination, qui permit à la vendéenne de gagner Genève, deux heures après.

Un autre jour, un autre passager, qui venait saluer furtivement, dans ses excursions inopinées sur la frontière, le sol de la patrie où plus tard il devait revenir en sauveur de la civilisation et rouvrir l'ère impériale, était signalé au moment où il franchissait les limites de la Suisse avec sa mère, pour visiter l'ancienne habitation de l'auteur de la *Henriade*. M. Servan de Sugny, qui avait consulté d'avance le garde des sceaux à ce sujet, et reçu des instructions en ce sens, ne permit point que ces illustres voyageurs fussent inquiétés en satisfaisant une curiosité presque légitime (Lettre de M. Persil, du 9 avril 1835) (Ibid., p. 78). Ainsi, plus tard, le duc d'Aumale, proscrit à son tour, devait parcourir librement, mais dans le cœur même de la France, les ruines d'Alesia et rechercher, dans l'inspection des lieux, sous un autre règne, des inspirations et des éclaircissements sur un point d'archéologie militaire.

Un autre incident, où la présence d'esprit du magistrat conjura le déchaînement de la fureur populaire, se produisit à l'occasion d'un changement dans le titulaire de la paroisse de Gex. En apprenant la nomination à ce poste d'un autre prêtre que M. Froment, premier vicaire, chéri de tous les habitants et désigné pour cette place parla voix publique, le peuple furieux se porta aux abords de l'église et dans le cimetière, en criant à la trahison et en menaçant de ren-